

Périgueux, le 4 avril 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poursuite sur rendez-vous des permanences à destination des exploitants agricoles

Les permanences destinées à recevoir individuellement les exploitants agricoles en difficultés mises en place en mars dernier se poursuivent la semaine prochaine mais évoluent dans leurs modalités : Les exploitants seront désormais reçus sur rendez-vous avec une permanence se tient chaque matin selon le calendrier suivant :

- lundi 9h à 12h : permanence en sous-préfecture de Bergerac
- mardi 9h à 12h : permanence en sous-préfecture de Sarlat
- mercredi 9h à 12h : permanence à la Direction Départementale des Territoires (DDT) -Cité administrative à Périgueux
- vendredi 9h à 12h : permanence en sous-préfecture de Nontron

Afin de prendre rendez-vous, merci d'envoyer un mail aux adresses suivantes :

• Pour **Bergerac**: ddt-dtb@dordogne.gouv.fr • Pour **Sarlat**: ddt-dtpn@dordogne.gouv.fr • Pour **Périgueux** : <u>ddt-setaf@dordogne.gouv.fr</u> • Pour **Nontron**: ddt-dtpv@dordogne.gouv.fr

Les services de l'État (DDT et DDFiP) restent mobilisés afin d'assurer un traitement individualisé pour chaque agriculteur qui le souhaite en apportant des réponses opérationnelles à leurs problématiques et un accompagnement dans leurs démarches administratives en lien avec les services partenaires (MSA, DDETSPP, banques...).

Bureau de la communication interministérielle Tél: 05 53 02 24 07 - 05 53 02 24 38

Port: 06 22 64 43 84

Courriel: pref-communication@dordogne.gouv.fr







